



PENSIONS ET ALLOCATIONS DE RETRAITE

Le Conseil des ministres décide des augmentations allant de 10 à 15 %



© Photo : D.R

Comme promis par le Président Abdelmadjid Tebboune, le Conseil des ministres qu'il a présidé, hier, mardi, a approuvé des augmentations allant de 10 à 15 %, des pensions et allocations de retraite. Ces augmentations permettront aux catégories de retraités d'améliorer leur cadre de vie et celui de leurs familles. Cette mesure est l'expression de la reconnaissance et de la considération de l'Etat pour les efforts déployés par les travailleurs. [Lire en page 2](#)

BRAHIM MERAD À PARTIR DE KHENCHELA :

« LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL CONTRIBUERONT À ASSURER LE DÉCOLLAGE ÉCONOMIQUE »

Page 4



D'ICI LA FIN 2024
**La carte
nationale des
ressources
minières
fin prête**

Page 4



EXAMENS D'ATTESTATION
DE NIVEAU DES CYCLES
MOYEN ET SECONDAIRE

**520.000
candidats
répartis
sur 1.842 centres
d'examen**

Page 3

HYDROCARBURES

ALNAFT et EQUINOR signent une convention pour étudier le potentiel algérien

L'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) a signé une convention avec la compagnie norvégienne EQUINOR pour la réalisation d'une étude sur le potentiel algérien en hydrocarbures, a-t-elle indiqué hier mardi dans un communiqué. Cette convention a été signée, avant-hier lundi, avec EQUINOR Algeria B.V, pour la réalisation d'une étude sur le potentiel algérien en hydrocarbures, souligne la même source. D'une durée de 18 mois prolongeable d'une année, la convention a pour objet de «définir les termes et conditions selon lesquels EQUINOR Algeria B.V réalisera l'étude en question».

ENERGIE

Cérémonie demain à l'occasion du 58^e anniversaire

Le ministère de l'Energie et des Mines organise, demain jeudi, une cérémonie spéciale, à l'occasion de la célébration du 58^e anniversaire de la nationalisation des mines et du 57^e anniversaire de la création de la Société nationale de recherches et d'exploitations minières (Sonarem), a indiqué lundi un communiqué du ministère. Organisé sous le patronage du Premier ministre, Nadir Larbaoui, l'événement se déroulera en présence de plusieurs personnalités nationales et de cadres du secteur des mines, ajoute la même source. Il est prévu également la signature de contrats et d'accords sur plusieurs projets miniers, ajoute la même source, précisant qu'un hommage sera rendu aux anciens travailleurs de la Sonarem «pour les efforts consentis durant leurs carrières professionnelles, et leur contribution de manière honorable à la construction et au développement du secteur des mines».

PRÉSIDENTE

Cherfa au Sommet africain sur les engrais et santé des sols

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa prend part, depuis hier mardi, à Nairobi (Kenya), en qualité de représentant du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, aux travaux du Sommet africain sur les engrais et la santé des sols, indique un communiqué du ministère. Organisé par la Commission de l'Union africaine et le gouvernement de la République du Kenya, ce Sommet qui s'étalera jusqu'au 9 mai, intervient en application de la décision de la 37^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba les 17 et 18 février 2024, a précisé la même source.

Pensions et allocations de retraite

Le Conseil des ministres décide des augmentations allant de 10 à 15 %

Comme promis par le Président Abdelmadjid Tebboune, le Conseil des ministres qu'il a présidé, hier, mardi, a approuvé des augmentations allant de 10 à 15 %, des pensions et allocations de retraite.

Ces augmentations permettront aux catégories de retraités d'améliorer leur cadre de vie et celui de leurs familles. Cette mesure est l'expression de la reconnaissance et de la considération de l'Etat pour les efforts déployés par les travailleurs. On sait que, lors de la cérémonie de célébration de la Journée internationale des travailleurs qu'il a présidée, le 1^{er} mai, au siège de la Centrale syndicale à la Maison du peuple, le Président Tebboune a annoncé des augmentations allant de 10 à 15 %, des pensions et allocations de retraite, qui seront approuvées lors de la prochaine réunion du Conseil des ministres. Le lendemain, jeudi 2 mai, le Gouvernement a entendu, lors de sa réunion présidée par le Premier ministre, Nadir Larbaoui, une communication sur la revalorisation des pensions et des allocations de retraite, présentée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, en exécution des instructions du président de la République données lors du Conseil des ministres du 21 avril 2024.

En effet, lors de la dernière réunion du Conseil des ministres, le président de la République avait donné son aval pour la revalorisation des pensions et allocations de retraite au titre de l'exercice 2024 pour le régime des retraites pour salariés et non-salariés, toutes catégories confondues, au regard de «l'évolution du niveau de vie, en tenant compte des moyens financiers de l'Etat», insistant sur l'impératif de «préserver la protection sociale de cette catégorie qui a beaucoup donné au pays». Le président de la République avait ordonné au Gouvernement de «réexaminer minutieusement ce dossier en Conseil de Gouvernement et de procéder à des examens approfondis pour définir le niveau des augmentations à décider de manière progressive lors du prochain Conseil des ministres». Il avait également enjoint au Gouvernement de trouver de «nouveaux moyens de financement supplémentaires



La réunion du Conseil des ministres d'hier mardi a été également consacrée à des exposés sur les statuts des corps médical et paramédical, et le suivi de l'état d'avancement de l'opération de numérisation... (Photo: DR)

pour la Caisse nationale des retraites (CNR), afin que ces augmentations soient adaptées à

l'évolution de l'économie nationale». La réunion du Conseil des ministres d'hier mardi a été

également consacrée à des exposés sur les statuts des corps médical et paramédical, et le suivi de l'état d'avancement de l'opération de numérisation, ainsi qu'un exposé conjoint sur la production et la distribution des lubrifiants en Algérie et le projet de loi relatif à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.

Le ministre des Finances a été chargé de revoir des taux d'intérêt bancaire élevés qui sont en contradiction avec la politique d'investissements. Le Conseil des ministres a adopté les projets de statuts et des régimes indemnitaires des corps médical et paramédical. Le ministre de la Santé a été instruit de poursuivre la préparation des textes juridiques concernant les corps dans le secteur de la santé. A l'ordre du jour du Conseil des ministres figurait également le projet de loi relatif à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets. Pour rappel, le ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables avait lancé l'an dernier la révision de la loi relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets en vue d'y introduire le principe de l'économie circulaire. Il s'agit d'adapter les infrastructures et le mode de gestion des établissements aux nouvelles exigences économiques, sociales et environnementales. La stratégie nationale mise en place par le secteur a pour objectif de parvenir à l'horizon 2035 à la valorisation des déchets au lieu de leur en-

Journée nationale de la mémoire La fierté d'une nation !

L'Algérie célèbre, aujourd'hui, la Journée nationale de la mémoire, marquant le 79^e anniversaire des massacres du 8 mai 1945. Alors que les Français célébraient, en mai 1945, la victoire des Alliés contre l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale, des dizaines de milliers d'Algériens sont descendus dans les rues de Sétif, Kherrata, Guelma et d'autres villes pour réclamer pacifiquement l'indépendance de l'Algérie promise par la France, mais le gouvernement français avait riposté avec violence et brutalité, faisant 45.000 martyrs. L'armée française a utilisé des fours à chaux pour se débarrasser des corps sans vie des victimes, transportant des personnes dans des camions pour les jeter dans les oueds ou les exécuter en dehors des villes et les enterrer ensuite dans des fosses communes.

A cette occasion, le Président Abdelmadjid Tebboune a adressé un message, rappelant ces massacres «commis au plus haut degré par le colonialisme», a-t-il souligné. Le Président Tebboune a rappelé que c'est l'anniversaire des massacres du 8 mai 1945, au cours desquels le peuple a payé quarante-cinq mille (45.000) martyrs avec le sang de ses enfants, qui a été à l'origine de la Journée nationale de commémoration, en reconnaissance des étapes du processus national, plein de luttes, génération après génération, depuis que le colonialisme a posé le pied sur notre terre pure. Les manifestations du 8 mai, a-t-il expliqué, ont constitué un des jalons sanglants enregistrés dans l'histoire moderne parmi les modèles qui expriment la résistance au colonialisme et l'attachement à la liberté et la dignité. C'est l'un des plus grands exemples dans le monde par l'ampleur et la profondeur des sacrifices, du sang et des tragédies que les peuples colonisés ont endurés pour se débarrasser de l'injustice et de la domination et restaurer la souveraineté nationale.

Le Président Tebboune a souligné que l'intérêt de l'Etat pour la question de la mémoire repose sur l'appréciation de la responsabilité nationale dans la préservation de l'héritage des générations de la gloire de leurs ancêtres, et découle de la fierté de la nation pour son passé honorable et de l'ampleur des sacrifices du peuple dans l'histoire ancienne et moderne de l'Algérie pour vaincre les prétentions et annihiler les complots des haineux qui ont toujours eu l'intention de saper son unité et sa force..., et leurs lignées sont encore aujourd'hui embourbées en ciblant notre pays. Le Président Tebboune a affirmé que le dossier de la mémoire n'est pas érodé par le temps ou par l'oubli au fil des années. Il n'admet ni l'abandon ni la compromission. Il restera dans nos préoccupations jusqu'à ce qu'il soit traité de façon objective, audacieuse et en conformité avec la vérité historique.

L. A.

REPÈRE

Charniers de Ghaza: Réunion du Conseil de sécurité à la demande de l'Algérie

A la demande de l'Algérie, le Conseil de sécurité de l'ONU devait tenir hier mardi une séance à huis clos sur les charniers de la bande de Ghaza, qui subit une agression sioniste continue depuis plus de six mois.

Des sources médiatiques palestiniennes ont rapporté la semaine dernière que des équipes de secours et des ambulanciers ont trouvé des fosses communes contenant les corps de martyrs palestiniens, laissées par les forces d'occupation sionistes après qu'elles aient quitté les sites, dans les cours des complexes médicaux Shifa et Nasser dans la bande de Ghaza.

Dans ce contexte, le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a exprimé sa profonde inquiétude à l'annonce de la découverte de ces fosses communes et a appelé à la nécessité de permettre à des enquêteurs internationaux indépendants d'accéder à ces sites.

«Il est impératif que des enquêteurs internationaux indépendants, experts en médecine légale, soient autorisés à accéder immédiatement à ces fosses communes afin de déterminer les circonstances exactes dans lesquelles des centaines de Palestiniens ont perdu la vie et ont été enterrés ou réenterrés», a déclaré M. Guterres.

Il convient de noter que plus de 392 corps de martyrs palestiniens ont été retrouvés dans une fosse commune du complexe médical Nasser, sur une période de cinq jours, après que l'armée d'occupation sioniste s'est retirée de Khan Younes, dans le Sud de la bande de Ghaza.

fouissement, à travers l'exploitation de 30% des déchets ménagers, 30% des déchets spéciaux, et 50% de déchets inertes.

Cette stratégie vise également à «intégrer les nouvelles technologies notamment la numérisation et le développement des mécanismes de recyclage des déchets, à travers l'ouverture de portails électroniques permettant de numériser le processus de collecte des déchets recyclables et le mettre à la disposition des entreprises spécialisées».

Nous reviendrons en détails dans notre prochaine édition sur les résultats du Conseil des ministres.

Lakhdar A.

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

Politique nationale de l'emploi La question de l'emploi, intimement liée à la réalisation du développement économique

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali est revenu, avant-hier lundi à Alger, sur la politique, sage et clairvoyante, de l'emploi, assurant que les réformes, substantielles, de la politique de l'emploi en Algérie, sont désormais palpables, en dépit, a-t-il dit, des défis et des difficultés rencontrés.

«Les réformes substantielles liées à la politique de l'emploi se sont concrétisées sur le terrain en dépit des défis rencontrés, tels que la pandémie et la crise économique ayant touché la plupart des pays du monde, sans oublier la conjoncture internationale et régionale instable», a-t-il indiqué. S'exprimant lors d'une journée parlementaire sur «la politique de l'emploi en Algérie», en présence du Conseiller du président de la République, chargé des affaires politiques et des relations avec la jeunesse, la société civile et les partis politiques, Mohamed Chafik Mesbah et de membres du Gouvernement, Brahim Boughali a affirmé que l'Algérie a pu surmonter tout cela grâce à une politique sage et clairvoyante. «Plusieurs programmes adoptés dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, ont donné les résultats escomptés, ce qui constitue une expérience algérienne pion-



■ Boughali : «Plusieurs programmes adoptés dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du Président Tebboune, ont donné les résultats escomptés». (Photo : D.R)

nière dans le domaine de l'emploi en général et de l'emploi des jeunes en particulier», a-t-il fait remarquer.

Cette expérience, a rappelé le président de l'APN, s'appuyait sur des plans basés sur la diversification économique, la libre initiative, la stabilité de la carrière et l'amélioration du climat des affaires et des investissements, à l'aide d'une approche fondée sur la transparence et la lutte contre la corruption, ainsi que la moralisation de tous les as-

pects de la vie, dans le cadre d'une politique sociale qui protège les droits du citoyen algérien, et lui garantit une vie décente. Saluant, au passage, l'intérêt accordé à la politique de l'emploi en Algérie, qui a permis la création de dizaines de milliers de postes d'emploi, et l'insertion de dizaines de milliers de bénéficiaires des dispositifs d'intégration.

Ainsi que, a ajouté Brahim Boughali, le recrutement direct de milliers d'enseignants universi-

taires porteurs de diplômes de magistère et de doctorat dans une opération d'envergure inédite en Algérie, outre la création de Start-ups et le développement du système d'appui au PME, en sus de la mise en place d'un arsenal juridique pour encourager l'investissement. Faisant remarquer que cette orientation s'est manifestée clairement dans le discours du président de la République à l'occasion de la fête des travailleurs, dans lequel il a souligné l'attachement aux acquis et aux réalisations enregistrées.

Pour sa part, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, a estimé que la question de l'emploi est intimement liée à la réalisation du développement économique, mettant en avant les mesures prises par l'Etat pour améliorer la politique de l'emploi, dont l'augmentation des salaires et des pensions afin d'améliorer le pouvoir d'achat des citoyens. Non sans rappeler les mesures prises pour renforcer les mécanismes de l'emploi, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un arsenal juridique encourageant l'investissement et les différentes incitations offertes, outre les acquis réalisés dans le domaine de l'emploi, ainsi que la création de l'allocation-chômage et l'institution de la Nomenclature algérienne des métiers et des emplois (NAME), en sus de la numérisation des services fournis par le secteur.

Rabah Mokhtari

Examens d'attestation de niveau des cycles moyen et secondaire

520.000 candidats répartis sur 1.842 centres d'examen

Les examens d'attestation de niveau à distance des candidats apprenants de l'Office national de l'enseignement et de la formation à distance (Onefd) ont débuté, hier mardi, dans de bonnes conditions pour plus de 520.000 élèves des cycles moyen et secondaire répartis sur 1.842 centres d'examen.

Assistant à cet événement, le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belaabed a choisi le CEM Abdelhamid-Bouhadji d'Alger-Est pour donner le coup d'envoi de cet examen, lors duquel il a annoncé que plus de 520.000 candidats apprenants à distance pour les cycles moyen et secondaire répartis à travers 1.842 Centres d'examen au niveau national, sont concernés par cet examen d'un jour. «Ce mardi 7 mai 2024, nous avons assisté, ensemble, au lancement du début de l'examen d'attestation de niveau, le nombre des candidats apprenants à l'Office national de l'enseignement et de la formation à distance (Onefd) pour la session 2024 a atteint les 520.000 postulants, parmi-eux 202.000 candidats du cycle de l'enseignement moyen et 318.000 du cycle de l'enseignement secondaire», a précisé le ministre de l'Education nationale.

Parlant des conditions de déroulement de cet examen, le ministre de l'Education nationale a été très optimiste du climat plaisant et de la grande ambiance qui ont entouré ces épreuves, tout en disant que «l'examen a débuté et se déroule dans de bonnes conditions, comme vous le constatez par vous-mêmes», dira le ministre en s'adressant à la presse nationale et devant les cadres de l'Education nationale présents à cet événement, tout en ajoutant qu'«actuellement, l'examen tourne autour de l'ensemble du territoire national à travers 1.842 centres d'examen comme c'est le cas de cet établissement du moyen Abdelhamid-Bouhadji relevant de

la Direction de l'Education de l'Est-d'Alger », a-t-il déclaré.

Concernant les moyens mobilisés pour cet examen national d'un jour, Belaabed a souligné que durant cet événement majeur, «nous avons fait mobilisé 96 Centres de regroupement et 17 Centres de correction au niveau national. Nous avons, aussi, déployé 107.333 encadreurs de l'Education nationale y compris des cadres et employés relevant du département ministériel en vue d'assurer sa réussite», a-t-il exprimé.

Abordant le système de l'éducation et la formation à distance, Belaabed l'a qualifié d'important sur le plan stratégique car, dit-il, «la tendance mondiale a démontrée l'importance de l'éducation et la formation à distance et l'Algérie accorde un grand intérêt à ce système éducatif et cela sera traduit dans les prochaines années».

Pour cette raison et à cette occasion, le ministre a annoncé de nouvelles missions «stratégiques» seront accordées à l'Office national de l'éducation et de la formation à distance (Onefd), «étant un établissement stratégique sur lequel mise le ministère dans la dispense de cours à distance et œuvre à le développer et à le doter des outils de travail efficaces, cet établissement s'acquittera de nouvelles missions stratégiques nationales au début de la prochaine année scolaire», a fait observer Abdelhakim Belaabed.

Le ministre a, par ailleurs, affirmé que ces examens sont «une école de deuxième chance pour nos enfants qui ont quitté les bancs de l'école et pour les citoyens désirant améliorer leur niveau scolaire, en vue d'obtenir le Brevet de l'enseignement moyen (BEM) et le baccalauréat», a prescrit le ministre.

Sofiane Abi

KAOUTER KRIKOU

Examens de fin d'année

L'accompagnement psychologique des personnes aux besoins spécifiques mis en avant

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, Mme Kaouter Krikou, a mis en avant, lundi passé à Alger, les efforts de son secteur dans l'accompagnement psychologique des élèves aux besoins spécifiques, notamment durant la période des examens de fin d'année.

Effectuant une visite d'inspection à l'Ecole des jeunes sourds, à Rouiba, pour s'enquérir de l'état des préparatifs en prévision des examens de fin d'année 2023-2024, au profit des élèves aux besoins spécifiques, Mme Krikou a souligné les efforts du secteur dans l'accompagnement psychologique et social de cette catégorie, notamment à travers l'adoption de mécanismes de révision des cours, supervisés par des enseignants et des psychologues.

Dans ce cadre, la ministre a précisé que «l'accompagnement des enfants aux besoins spécifiques est assuré tout au long de l'année scolaire dans le cadre du programme pédagogique du secteur, et elle est renforcée, a-t-elle dit, pendant la période des examens». Elle a, par ailleurs, évoqué les programmes du secteur pour la prise en charge pédagogique et psychologique des personnes aux besoins spécifiques au niveau des établissements d'enseignement spécialisé et éducatifs, rappelant les moyens et supports pédagogiques mis à la disposition de cette catégorie, notamment les sourds et les malvoyants. Mme Krikou a, en outre, relevé les efforts de l'Etat en matière de protection des personnes aux besoins spécifiques, et les programmes adoptés pour leur prise en charge à tous les niveaux.

Expliquant auparavant que la stratégie du secteur de la Solidarité nationale vise la prise en charge précoce des personnes aux besoins spécifiques dans les domaines psychologique et pédagogique, afin de les intégrer dans la société, Mme Krikou a souligné la nécessité d'accorder de l'importance à l'aspect divertissement et aux activités culturelles qui sont à même de mettre en valeur et de développer les talents de cette catégorie.

De même pour les personnes handicapées, la ministre a souligné l'attention particulière accordée par l'Etat à cette catégorie afin de les accompagner efficacement dans les différents domaines, en mettant à sa disposition toutes les capacités nécessaires à cet effet, mettant l'accent sur l'importance de la contribution des parents d'enfants handicapés scolarisés dans les établissements spécialisés relevant du secteur en matière d'accompagnement.

Manel Z.

BRÈVE

Enseignement et formation professionnels:

Les lauréats du concours du mois de Ramadhan distingués

Les lauréats du concours du mois sacré de Ramadhan, organisé par le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, ont été distingués, avant-hier lundi à Alger, par le ministre du secteur, M. Yacine Merabi, qui a présidé la cérémonie de remise des prix, accompagné des directeurs de wilayas et des encadrements pédagogiques de différents centres de formation sous tutelle. Lors de cette cérémonie, accueillie dans la grande salle de l'Institut national de Formation et Enseignement professionnels (INFEP) d'El Biar, les trois premiers de chacune des six catégories ouvertes à la compétition pour les prix des Meilleurs, «candidat au "tajwid" et à la mémorisation du Saint Coran», «projet ou application numériques», «conception d'une jeune entreprise économique», «compte rendu médiatique», «travail pédagogique, traduit vers l'Anglais» et «document filmé d'une production éducative et pédagogique spécialisée», ont été récompensés par M. Yacine Merabi.

Agence

Brahim Merad à partir de Khenchela : «Les projets de développement local contribueront à assurer le décollage économique»

S'exprimant devant la presse lors de sa visite dans la wilaya de Khenchela, le ministre de l'Intérieur de l'Aménagement et des Collectivités locales a souligné que les projets du programme complémentaire de développement décidé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune au profit de cette wilaya «contribueront à en assurer le décollage économique».

Le ministre a indiqué que les travaux du projet de réalisation de la ligne ferroviaire Khenchela-Ain Beida (wilaya d'Oum El-Bouaghi) dont la réalisation mobilise une enveloppe financière de 51 milliards DA sont terminés et sa mise en service sera effectuée «prochainement». M. Merad a souligné, en outre, que sa visite à Khenchela, qui est la seconde en une année, lui a permis de faire le point sur la mise en œuvre des instructions qu'il avait données l'été passé et de constater un rattrapage du retard mis dans la réalisation de certains projets et l'accélération de la réalisation de certains autres permettant leur mise en service.

Le ministre a ajouté avoir donné des directives pour hâter les travaux des projets de doublement de route inscrits au titre du même programme et les mettre en service avec la modernisation des différents chemins de wilaya et chemins communaux pour contribuer au désenclavement et permettre aux citoyens de se déplacer avec aisance et de vers Khenchela et d'attirer les investisseurs vers cette wilaya qui souffrait, par le passé, d'un déficit de développement. Le ministre a salué les réalisations faites par l'entreprise "Cosider Agrico"



■ Brahim Merad, a salué, lundi à Khenchela, «le rôle positif de la société civile en tant que trait d'union entre les citoyens et les institutions de l'Etat». (Photo: D.R)

dans le Sahara du Nememcha à l'extrême-Sud de la wilaya, permettant l'engagement d'un véritable développement dans le secteur de l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire dans les filières des cultures stratégiques et l'aquaculture intégrée à l'agriculture.

Le ministre a rappelé que le président de la République, qui suit de près la concrétisation de ce programme de développement, avait décidé un programme complémentaire au profit de la wilaya de Khenchela et certaines autres wilayas souffrant de déficit en développement en vue de réduire les immenses déséquilibres avec les autres wilayas et d'améliorer les conditions de vie de la population de la wilaya et en satisfaire les besoins.

Le ministre de l'Intérieur a salué «le rôle positif» de la société civile en tant que «Trait d'union» entre les institutions et les citoyens.

Le ministre a clôturé sa visite par une rencontre avec les acteurs de la société civile au siège de la

wilaya pour écouter les préoccupations de ses citoyens dans les divers domaines. Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, a salué, lundi à Khenchela, «le rôle positif de la société civile en tant que trait d'union entre les citoyens et les institutions de l'Etat».

Il a souligné, dans une allocution prononcée lors d'une rencontre avec des représentants de la société civile, des élus locaux et des notables de la wilaya de Khenchela, que les efforts «se poursuivraient pour faire de la société civile une force de proposition à même de porter les préoccupations des citoyens aux pouvoirs publics qui les étudieront et y répondront».

Dans son intervention, le ministre de l'Intérieur a appelé les élus locaux à «continuer de bien recevoir les citoyens, d'être à l'écoute de leurs préoccupations et de s'employer à les résoudre en fonctions des moyens dont ils disposent».

De leur côté les citoyens de la ville de Khenchela ont remercié vivement le Président Tebboune qui a tenu ses engagements et ses promesses vis-à-vis de cette région. Ils ont indiqué que les programmes complémentaires de développement sont un précieux acquis pour la wilaya.

Profitant de la présence du ministre de l'Intérieur, des notables de la wilaya n'ont pas manqué également d'interpeller les hautes autorités du pays, souhaitant que d'autres projets vitaux susceptibles d'améliorer le quotidien du citoyen soient inscrits pour la wilaya.

Selon, nos interlocuteurs, les habitants de la wilaya de Khenchela attendent avec impatience l'inscription et la réalisation d'un aéroport, tramway, centre hospitalier universitaire, hôpital psychiatrique, école paramédicale et surtout, des quotas de logements pour faire face à la forte demande en matière d'habitat, ont-ils indiqués.

Moncef Redha

INDUSTRIE

Propriété intellectuelle

«La protection est garante de la croissance et la prospérité de l'innovation»

La protection de la propriété intellectuelle est garante de la croissance et la prospérité de l'innovation, a indiqué avant-hier à Alger, le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, soulignant que son département ministériel œuvre à vulgariser et promouvoir la culture de la propriété intellectuelle et l'innovation parmi ses professionnels. Dans une allocution lue en son nom par le directeur de la promotion de la production pharmaceutique au ministère, Dr Redha Belkacemi, lors d'une conférence sur la propriété intellectuelle, organisée par la Chambre américaine de commerce en Algérie (AmCham), M. Aoun a précisé que son département ministériel «accorde une importance particulière à la question fondamentale liée aux droits de la propriété intellectuelle qui constitue le garant de la croissance et la propriété des activités de recherche et d'innovation». Il a, dans ce sens, relevé que «le contexte international impose aux pays d'asseoir de véritables politiques d'exploitation et de valorisation des potentiels innovants nationaux», rappelant l'ouverture du premier bureau extérieur en Afrique de l'Organisation mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en Algérie, en 2019.

Cette action, ajoute-t-il, a permis «d'améliorer le niveau de la prise en charge des questions liées à la propriété intellectuelle et de renforcer les capacités des offices nationaux, l'INAPI et l'ONDA, acteurs incontournables de l'écosystème national de l'innovation». Pour sa part, l'ambassadrice des Etats-Unis en Algérie, Mme Elizabeth Moore Aubin a indiqué que «son pays est témoin et valorise les démarches entreprises par l'Algérie dans le domaine de la protection intellectuelle», assurant de la disponibilité de son pays à coopérer avec l'Algérie dans ce domaine.

Le directeur de l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Abdelhafid Belmehdi a, de son côté, mis en avant les efforts déployés dans la protection de la propriété industrielle en tant que branche de la propriété intellectuelle.

Il a, dans ce sillage, assuré que l'institution qu'il représente n'a cessé d'évoluer, de s'adapter et d'adhérer aux conventions internationales pour mener à bien sa mission principale de service public, celle liée à la protection de la propriété industrielle et l'accompagnement et la mise à la disposition de l'information et la formation pour mieux protéger la propriété industrielle. Il a rappelé à l'occasion, le lancement récent du projet des CATIs thématiques, avec le premier réseau spécialisé dans le CATI Eco, en coordination avec l'Université Constantine 3 et prochainement le CATI Pharma regroupant le secteur de la pharmacologie. Cette rencontre a vu la participation des professionnels de la santé et plusieurs autres responsables d'institutions publiques concernées par la protection de la propriété intellectuelle.

Manel Z.

D'ici la fin 2024

La carte nationale des ressources minières fin prête

La carte nationale des ressources minières sera prête fin 2024, en préparation du lancement de nouveaux projets d'exploitation de ces richesses, a révélé, lundi à Alger, un responsable de la Société nationale de recherches et d'exploitations minières (Sonarem).

En marge de son intervention au Forum de la Radio algérienne, le cadre dirigeant à la Sonarem, Fathi Oubraham, a indiqué que la carte minière sera finalisée fin 2024, et comprendra 17 matières (or, pierres précieuses et autres types de richesses minières).

Sonarem soumettra son rapport à l'Agence nationale des activités minières (ANAM), qui coordonnera, à son tour avec l'Agence minière de recherches géologiques, pour annoncer les gisements des matériaux explorés en vue de leur exploitation, a précisé le même responsable, soulignant l'importance de cette carte minière dans la reconstitution des réserves nationales de matières premières, pour soutenir les industries et exporter les produits transformés à partir de ces matières. Cette société avait lancé il y a deux ans «ce mégaprojet» pour mettre à jour la carte des ressources minières de l'Algérie, à travers 35 wilayas, avec une enveloppe financière de 4,3 milliards de DA, selon les explications fournies par le même responsable.

La carte minière est l'un des cinq axes principaux de la stratégie définie par le groupe public, qui repose sur la réduction des importations en s'appuyant sur les matières premières locales, la valorisation des produits miniers, la gestion de grands projets structurants, à l'instar du projet sidérurgique de Gara Djebilet, de celui de phosphate intégré à l'Est du pays et du projet de zinc et de plomb à Béjaïa, en sus de la formation des cadres à travers la création d'une société spécialisée.

En matière de valorisation des ressources, l'intervenant a évoqué la réalisation et l'entrée en exploitation de plusieurs usines, dont celui de bentonite à Maghnia (Tlemcen), d'une capacité de production de 100.000 tonnes par an, l'usine de carbonate de calcium à Mascara (100.000 tonnes/an) et l'usine de feldspath à Ain Barbar (Annaba) dédiée au secteur de la céramique (70.000 tonnes/an).

Il s'agit, également, de deux usines en cours de réalisation, à savoir l'usine de production de carbonate de calcium à El Khroub (Constantine), d'une capacité de 100.000 tonnes/an, qui entrera en production en juillet prochain, et celle d'Oum El-Bouaghi qui entrera en exploitation en juin prochain.

Concernant le projet de Gara Djebilet, le même responsable a précisé que les études

relatives au projet de traitement primaire du minerai de fer sont achevées, ce qui permettra le lancement des travaux au niveau de la mine qui disposera d'une capacité de production de quatre millions de tonnes destinée à fournir la matière première à l'industrie sidérurgique, affirmant que les contrats seront signés et les travaux débiteront «dans les prochains jours».

S'agissant du projet de l'usine de phosphate intégré, il a indiqué que la société est en passe de finaliser les études de faisabilité qui permettront de déterminer les moyens technologiques et les équipements nécessaires à la réalisation et à la fabrication des engrais phosphatés.

Pour ce qui est de l'actualisation du cadre juridique, M. Oubraham a souligné que la nouvelle loi minière servira de feuille de route pour relancer les investissements stagnants, et favorisera l'attraction des investissements étrangers.

Abordant le dossier de l'exploration aurifère, le même responsable a relevé que Sonarem, à travers sa filiale "Enor", a pu intégrer 220 micro-entreprises dans cette activité, créant ainsi 4.300 postes d'emploi, ce qui a contribué à l'amélioration de la situation sociale des populations des zones concernées.

Djamila Sai

INFOEXPRESS

Industrie pharmaceutique Boehringer Ingelheim annonce une croissance solide en 2023

Boehringer Ingelheim, l'un des leaders mondiaux de l'industrie biopharmaceutique, a récemment annoncé une forte accélération du développement de son portefeuille en 2023. Les ventes nettes de l'entreprise au niveau de la région Inde, Moyen-Orient, Turquie et Afrique ont atteint 779 millions d'euros en 2023, en hausse de 13 % par rapport aux 689 millions d'euros de l'année précédente. Cette performance exceptionnelle s'aligne parfaitement avec l'engagement continu de Boehringer Ingelheim envers l'innovation. Il est à souligner que les investissements en recherche et développement (R&D) de l'entreprise ont augmenté de 14,2% pour atteindre 5,8 milliards d'euros, incluant le déploiement de plusieurs essais pivots dans des domaines de recherche clés. Ces investissements substantiels en R&D représentent 22,5 % des ventes nettes du groupe ; ils ont augmenté de 9,7 % pour atteindre 25,6 milliards d'euros en 2023. Cette croissance inclut une hausse de 10,3% en santé humaine et de 6,9 % en santé animale. Ces deux activités ont surpassé les performances de leurs marchés. En 2023, la FDA a accordé aux États-Unis cinq désignations supplémentaires de procédure accélérée (« fast-track ») et une désignation de thérapie innovante (« breakthrough therapy »). En Europe, Boehringer Ingelheim a également reçu une acceptation au programme «Prime» (médicaments prioritaires) de l'EMA. Focalisé sur les domaines de recherche thérapeutique liés aux maladies cardiovasculaires-métaboliques (CRM), l'oncologie, les maladies respiratoires, l'immunologie, la santé mentale et la santé rétinienne, l'entreprise est pionnière en matière d'innovations de rupture dans les domaines où les besoins des patients restent élevés et non satisfaits. Hubertus von Baumbach, Président du Conseil d'Administration de Boehringer Ingelheim, a exprimé son enthousiasme : « Je suis ravi de voir à quel point notre portefeuille est équilibré et prometteur. Nous sommes déterminés à accélérer le développement de nouveaux traitements et à les mettre à la disposition des patients de la manière la plus efficace et la plus rapide possible. Notre mission est non seulement d'aider les patients, mais aussi de contribuer à rendre les systèmes de santé plus équitables et plus performants ». Derek O'Leary, Directeur Régional pour IMETA chez Boehringer Ingelheim, a commenté : « La solide performance financière enregistrée dans la région Inde, Moyen-Orient, Turquie et Afrique en 2023 reflète notre capacité à fournir des médicaments qui transforment la vie des patients. Grâce aux partenariats continus et aux nouveaux traitements lancés en Arabie saoudite, au Qatar, en Égypte et en Algérie, ciblant des maladies telles que la maladie rénale chronique, l'insuffisance cardiaque et les maladies respiratoires, nous sommes plus confiants que jamais dans notre capacité à combler les lacunes là où les besoins médicaux ne sont pas encore satisfaits. Notre engagement envers les patients nous pousse à investir davantage dans la recherche et l'innovation, avec pour objectif de transformer des vies aujourd'hui et pour les générations à venir. »

CNOP

Conférence internationale sous le thème des nouveaux caps du panorama pharmaceutique africain

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens annonce la tenue de sa conférence internationale sous le thème «Panorama pharmaceutique : les nouveaux caps». Cette conférence, placée sous les parrainages de M. le ministre de la Santé et de M. le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, se tiendra le 12 mai 2024 à l'Hôtel Sheraton Club des Pins.

Cet événement réunira un panel diversifié de professionnels de la santé qui débiteront des avancées de la pharmacie en Afrique et de ses perspectives. En effet, la conférence internationale du CNOP mettra en lumière les tendances du secteur de la pharmacie au niveau mondial, ainsi que les axes prioritaires pour y faire face, dans le cadre d'une coopération entre les nations africaines à l'ère de défis sanitaires majeurs. Cette coopération s'illustre notamment par la présence de 15 pays du continent qui renforcera l'élan vers une collaboration plus étroite dans le domaine de la santé. En amont de la conférence principale, une intersession de l'Inter Ordre des pharmaciens d'Afrique (IOPA) se déroulera, offrant une précieuse opportunité d'échange et de transfert de savoir interafricain. Des visites de sites industriels pharmaceutiques, de la faculté de



La conférence internationale du CNOP qui se tiendra le 12 mai 2024 à l'Hôtel Sheraton Club des Pins, mettra en lumière les tendances du secteur de la pharmacie au niveau mondial.

pharmacie d'Alger et de la Pharmacie centrale des hôpitaux sont prévues, pour illustrer le modèle algérien en termes de filière sanitaire performante et souveraine. « Cette conférence revêt une importance capitale pour notre profession qui évolue de façon exponentielle. Notre objectif est de fournir une plateforme d'échange et de partage d'expertise avec nos pairs venant des quatre coins du continent. Bien que nous rencontrions des défis glo-

baux similaires, nos approches locales diffèrent. Aujourd'hui, nous nous réunissons donc pour tirer profit des expériences mutuelles, conscients que notre sécurité sanitaire est interdépendante, une leçon que nous avons tous récemment réapprise au prix d'une pandémie mondiale », a souligné le Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, Dr. Noredine Mettoui. Le Président du Conseil de l'Ordre des pharmaciens Ivoi-

rien, a quant à lui, déclaré : « Mon pays la Côte d'Ivoire, a eu la chance d'être choisi comme pays invité spécial. C'est un honneur que nous apprécions fortement. C'est le signe que le jumelage que nous avons avec nos frères et amis algériens n'est pas que de simples mots mais aussi la preuve que les relations d'amitié et de fraternité qui lient nos deux peuples se renforcent tous les jours pour le bonheur de nos populations ».

Solidarité durant le mois de Ramadhan

Ooredoo remet la donation financière du mois de Ramadhan au CRA

Entreprise socialement responsable et fortement engagée auprès de ses partenaires sociaux, Ooredoo a procédé ce lundi 6 mai 2024, lors d'une cérémonie organisée au niveau de son siège sis à Ouled Fayet à la remise de la contribution financière collectée durant le mois de ramadhan au profit du Croissant-Rouge algérien (CRA). Marquée par la présence de la Présidente du Croissant-Rouge Algérien, Dr. Ibtissem Hamlaoui, du Directeur général de Ooredoo Algérie, M. Roni Tohme, ainsi que du top management de la compagnie et des représentants du Croissant-Rouge algérien, cette cérémonie vient honorer l'engagement de Ooredoo envers son fidèle partenaire, par la remise de la totalité du montant financier, estimé à 20 millions de dinars (2 milliards de centimes), collecté durant le mois de Ramadhan. En effet, ce don a été collecté suite à la campagne lancée par Ooredoo durant tout le mois de Ramadhan dernier, à travers laquelle l'entreprise s'est engagée à consacrer 20 DA au



CRA sur chaque opération de rechargement égal ou supérieur à 2000 DA, afin de l'aider à concrétiser ses actions de solidarité en faveur des couches nécessiteuses. En marge de cette cérémonie, la présidente du Croissant Rouge Algérien, Dr. Ibtissem Hamlaoui, a déclaré : « En mon nom et au nom du Croissant Rouge algérien, je tiens à remercier Ooredoo pour cette généreuse donation qui vient en soutien à nos actions humanitaires en faveur des franges les plus vulnérables de la société algérienne. Je souhaite également exprimer ma grati-

tude envers tous ceux qui ont contribué à cette initiative humanitaire qui démontre une fois de plus l'esprit citoyen de Ooredoo qui a tenu sa promesse et son soutien indéfectible à nos actions de solidarité au sein de la société. » De son côté, le Directeur général de Ooredoo Algérie, M. Roni Tohme, a affirmé : « Ooredoo est très honorée de remettre cette contribution financière symbolique qui a pour objectif de soutenir et d'encourager les efforts du Croissant-Rouge algérien dans la réalisation de ses nobles missions. Nous sommes dé-

terminés à accompagner notre partenaire le CRA dans ses missions de grande valeur et à soutenir les démarches qui visent à soutenir les franges vulnérables de la société. Cette initiative vient s'ajouter à un éventail d'actions à caractère humanitaire réalisées en étroite collaboration avec nos fidèles partenaires du CRA. » Il y a lieu de rappeler que le partenariat entre Ooredoo et le CRA qui remonte à 2008 a permis la concrétisation d'une multitude d'actions humanitaires multiformes couvrant les différents champs d'intervention. Il s'agit notamment de l'aide apportée par Ooredoo aux sinistrés des feux de forêts des deux dernières années et de l'organisation d'opérations de remise de fournitures scolaires aux écoliers issus des familles défavorisées. Ooredoo a également procédé durant les précédents mois de Ramadhan à l'ouverture de sa cantine aux jeûneurs et la distribution des couffins et des packs Iftar aux jeûneurs et aux familles nécessiteuses à travers plusieurs wilayas.

INFO/EXPRESS

L'AmCham Première conférence sur la propriété intellectuelle

La Chambre de commerce américaine (AmCham) en Algérie a organisé la première Conférence nationale sur la propriété intellectuelle. Cet événement d'envergure s'est déroulé en présence du Dr. Redha Belkacemi, représentant Monsieur Ali Aoun, ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, de Madame Elizabeth Moore Aubin, Ambassadeur des États-Unis à Alger, du Professeur Kamel Senhadji, Président de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de Monsieur Abdelhafid Bakhouch, Directeur général des Douanes, de Monsieur Abdelhafid Belmehdi, Directeur général de l'INAPI, M. Mohamed Saleck Ahmed Ethmane, directeur de bureau de l'OMPI, et du Docteur Doria Oughlis, présidente de l'AmCham. La propriété intellectuelle est au cœur des priorités de l'AmCham, notamment dans le secteur de la Santé, et cette conférence marque un jalon important dans les efforts visant à renforcer les mesures de protection de l'innovation au service de la performance économique et du développement scientifique et technologique de l'Algérie. Elle a réuni les principales institutions publiques ainsi que les membres des sociétés savantes du pays, dans le but d'engager toutes les parties prenantes autour de cette problématique cruciale. Le programme de cette rencontre s'est composé d'une série de discours, d'interventions et de débats animés par les experts et les décideurs présents, qui ont abordé l'état des lieux de la propriété intellectuelle en Algérie, sa réglementation et les aspects juridiques y afférant. Chaque session a été suivie d'un échange interactif qui a permis aux participants d'échanger leurs points de vue, leurs expériences et leurs recommandations. Cette conférence a représenté une occasion unique de rassembler les acteurs clés du domaine de la propriété intellectuelle, de partager les meilleures pratiques au niveau international et de renforcer la coopération dans ce domaine vital à l'essor économique du pays. « La propriété intellectuelle est d'une importance cruciale pour promouvoir et protéger l'innovation, et encourager la croissance économique, c'est un catalyseur du développement économique et du progrès social et culturel. Son impact s'étend également à des secteurs stratégiques comme les hydrocarbures, les startups, l'industrie pharmaceutique, et bien d'autres. Lors de la conférence, nous avons discuté de l'impact de la propriété intellectuelle sur l'industrie pharmaceutique. Les médicaments, fruits de longues et coûteuses recherches, représentent des investissements considérables pour les laboratoires pharmaceutiques, c'est pourquoi, la protection des brevets est donc essentielle pour leur permettre de continuer à innover, à développer de nouveaux traitements et à en garantir l'accès pour la santé publique en Algérie. En conclusion, cette conférence nationale sur la propriété intellectuelle nous a rappelé qu'il est de la responsabilité de tous de se mobiliser afin de renforcer davantage le cadre juridique et institutionnel de la propriété intellectuelle, de sensibiliser les acteurs économiques à son importance et de lutter contre la contrefaçon en vue de faire de l'Algérie une destination favorable aux investissements étrangers et au développement industriel et technologique. », a déclaré Dr. Doria Oughlis, présidente de la Chambre de Commerce Américaine en Algérie, en marge de la conférence.

Génocide à Ghaza

Le Mossad attaqué

La Résistance islamique irakienne a annoncé, samedi 4 mai 2024, avoir mené une série d'attaques audacieuses contre l'entité israélienne en solidarité avec les Palestiniens de la bande de Ghaza, dont une a visé le centre du Mossad à Tel-Aviv.

Dans des communiqués distincts publié du 3 au 4 mai, le groupe anti-terroriste irakien a confirmé avoir mené une série de frappes contre Israël. Les combattants de la Résistance irakienne ont pris pour cible avec des missiles de croisière al-Aqrab le centre de renseignement Gllot du Mossad à Tel-Aviv ainsi que le quartier général des renseignements Abraham dans la ville de Beer Sheva dans le sud des territoires occupés, indique le communiqué. De même, la Résistance irakienne a confirmé avoir mené avec des armes appropriées une opération contre une cible israélienne en mer Morte. « Les frappes ont été menées dans le cadre de nos actes de résistance à l'occupation israélienne, en soutien à notre peuple à Gaza et en réponse aux massacres perpétrés par l'entité usurpatrice contre les civils palestiniens, notamment les enfants, les femmes et les personnes âgées », a déclaré le groupe. Les combattants de la Résistance irakienne ont juré de poursuivre leurs attaques en soutien à la Palestine aussi longtemps que Tel-Aviv continuera sa guerre génocidaire à Gaza. Israël a lancé son agression contre la bande de Gaza le 7 octobre, date à laquelle le Hamas a mené l'opération Déluge d'Al-Aqsa en réponse aux atrocités accrues de l'occupation israélienne. À ce jour, la guerre génocidaire israélienne a tué plus de 34 500 personnes, pour la plupart



Les combattants de la Résistance irakienne ont confirmé avoir mené une série de frappes contre Israël.

des femmes et des enfants. Plus de 77 700 Palestiniens ont également été blessés, tandis que des milliers d'autres restent portés disparus. Le chef du groupe palestinien, Ismaïl Haniyeh, a dénoncé dimanche 5 mai Israël de saboter les efforts de médiation. « Benjamin Netanyahu veut inventer des justifications constantes pour la poursuite de l'agression, l'extension, du conflit et le sabotage des efforts déployés par les différents médiateurs et parties », dit Ismaïl Haniyeh dans un communiqué.

Le Hamas veut un arrêt total de l'agression israélienne

Les discussions se sont déroulées samedi au Caire en présence d'une délégation du Hamas dirigée par Khalil al-Hayya et des représentants des pays médiateurs le Qatar,

l'Égypte et les États-Unis. Israël était absent. Le Hamas insiste sur ses exigences: un arrêt total de l'agression israélienne et le retrait des forces israéliennes de Gaza. Des conditions rejetées par Israël qui considère le Hamas comme une organisation terroriste de même que les États-Unis et l'Union européenne, et qui a juré d'anéantir le mouvement islamiste après l'attaque du 7 octobre. Le leader du Hamas, Mahmoud Mardawi, a déclaré que « les négociateurs du mouvement se rendraient aux négociations au Caire dans un esprit positif, estimant que ce qui a été présenté au Caire n'est qu'une proposition et non un accord. Ajoutant que « Le Hamas est intéressé par le retour des déplacés, la reconstruction et le retrait complet de l'occupation de Gaza ». La déclaration du responsable du

Hamas a coïncidé avec ce que l'Autorité israélienne de radiodiffusion a rapporté selon laquelle Israël n'enverrait pas de délégation au Caire pour poursuivre les négociations sur un accord d'échange avant l'arrivée de la réponse du Hamas. Elle a cité un responsable disant qu'Israël ne voulait pas s'engager à envoyer un accord. Des médias hébreux ont rapporté samedi que les chances de parvenir à un accord lors des négociations en cours sur un cessez-le-feu à Gaza et sur l'échange de prisonniers sont minces, même si les médias égyptiens ont fait état depuis le matin de progrès notables dans les négociations, a-t-on précisé. L'autorité officielle israélienne de radiodiffusion a déclaré qu'Israël n'accepterait en aucun cas de mettre fin à la guerre, soulignant que l'armée entrerait dans la ville de Rafah comme le déciderait le niveau politique, par accord ou non. De son côté, le journal Yedioth Ahronoth a cité un responsable israélien disant que les chances de parvenir à un accord sont minces. Cela survient alors que le directeur de la CIA, William Burns, et une délégation du mouvement Hamas sont arrivés en Égypte pour poursuivre les discussions concernant un accord de trêve avec Israël dans la bande de Gaza, selon ce qui a été confirmé par la chaîne d'information du Caire.

Oki Faouzi

ONU

L'évacuation par l'entité sioniste des habitants de Rafah est «inhumaine et inconcevable»

Le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Volker Türk, a jugé lundi «inhumain et inconcevable» l'ordre d'évacuation donné par l'entité sioniste aux habitants de l'est de la ville de Rafah, dans le sud de la bande de Ghaza. «Les habitants de Ghaza continuent d'être frappés par les bombes, les maladies et même la famine. Et aujourd'hui, on leur a dit qu'ils devaient à nouveau se déplacer» quand «les opérations militaires (sionistes) à Rafah s'intensifient», s'est indigné M. Türk dans un communiqué. «C'est inhumain. C'est contraire aux principes fondamentaux du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme», a-t-il ajouté. L'entité sioniste a lancé lundi une opération visant à faire évacuer des dizaines de milliers de familles palestiniennes de l'est de Rafah, une ville contre laquelle l'armée d'occupation prépare une offensive d'ampleur dans le cadre de son agression enclenchée le 7 octobre 2023. Le Haut-Commissaire juge, par ailleurs, «inconcevable de déplacer de force des centaines de milliers de personnes de Rafah vers des zones qui ont déjà été rasées et où il n'y a que peu d'abris et pratiquement aucun accès à l'aide humanitaire nécessaire à leur survie». «Cela ne fera que

les exposer à plus de danger et de misère», a-t-il averti. Selon le Haut-Commissaire, après plus de six mois de frappes incessantes des forces sionistes sur la bande de Ghaza, «il n'y a pas d'endroit en dehors de Rafah disposant des infrastructures et des ressources nécessaires pour accueillir le déplacement massif de plus d'un million de personnes». Il a également souligné que le droit international humanitaire interdit d'ordonner le déplacement de civils pour des raisons liées au conflit, «à moins que la sécurité des civils concernés ou des raisons militaires impératives ne l'exigent, et même dans ce cas, sous réserve d'exigences juridiques strictes». «Le non-respect de ces obligations peut constituer un déplacement forcé, ce qui est un crime de guerre», a fait valoir M. Türk. «Il faut avant tout un cessez-le-feu. L'aide humanitaire doit pouvoir circuler librement et à grande échelle. Les otages et les personnes détenues arbitrairement doivent être libérés immédiatement», a-t-il conclu. Rafah, à la lisière sud de la bande de Ghaza, est transformée en un gigantesque camp de réfugiés abritant, selon l'ONU, 1,2 million de Palestiniens, soit la moitié de la population du territoire, pour la plupart des déplacés.

Ghaza

Hamas adopte une proposition d'un cessez-le-feu

Le Mouvement de résistance palestinien «Hamas» a informé, lundi, les médiateurs qataris et égyptiens de son approbation de leur proposition concernant l'accord de cessez-le-feu à Ghaza. «Le chef du bureau politique du Mouvement Hamas, Ismaïl Haniyeh, s'est entretenu par téléphone avec le Premier ministre qatari, Mohammed bin Abdul Rahman al Thani, et le Chef des renseignements égyptiens, Abbas Kamel, qu'il a informés de l'approbation par le Hamas de leur proposition concernant un accord de cessez-le-feu à Ghaza», lit-on dans le communiqué rendu public sur le site officiel du Hamas. Le Conseiller médiatique du chef du bureau politique du Hamas, Taher Al-Nounou a indiqué dans des déclarations à la presse que "le mouvement a accepté une proposition qui comprend un cessez-le-feu, la reconstruction de Ghaza, le retour des personnes déplacées et la libération des prisonniers." Dans une déclaration à l'APS, Mahmoud Mardawi,

dirigeants au Hamas, a affirmé que «les médiateurs ont été informés de l'approbation de la proposition après que ses clauses ont été bien ficelées, de manière à répondre aux objectifs et aux intérêts du peuple palestinien et aux exigences fondamentales auxquelles le mouvement est attaché depuis le début des négociations.» «Les clauses de cet accord comprennent trois phases: En premier lieu, un accord a été conclu et consigné sur les prisonniers, répondant aux attentes de la résistance palestinienne, première revendication réalisée», a ajouté l'intervenant, relevant que «des négociations auront lieu sur le reste des soldats de l'occupation sioniste détenus par la Résistance, et le reste des prisonniers palestiniens détenus dans les prisons de l'occupation, pour les libérer tous». «La proposition portant un cessez-le-feu est scindée en trois phases de 42 jours chacune, avec accord sur l'arrêt des opérations militaires et des hostilités de manière per-

manente, pour une deuxième étape», a-t-il indiqué, ajoutant que la proposition «comprend un énoncé sur l'approbation de la levée du blocus de manière intégrale dans la troisième phase». Parmi les points forts de la proposition, "le retrait des forces d'occupation du corridor «Netzarim» complètement (reliant l'est et l'ouest de la bande de Ghaza) lors de la première phase, le retour volontiers des personnes déplacées et le retrait de toutes les forces d'occupation de la bande de Ghaza dans la deuxième phase du cessez-le-feu», a-t-il précisé. Des sources concordantes du «Hamas» ont indiqué que le Mouvement avait accepté la proposition des médiateurs «après avoir reçu des réponses à des demandes d'éclaircissements» et qu'une délégation du Mouvement se rendra dans les prochaines heures au Caire (Égypte), pour poursuivre les discussions avec les médiateurs au sujet de l'accord du cessez-le-feu à Ghaza.

Rafah

L'Égypte dénonce l'offensive israélienne

L'Égypte a dénoncé l'offensive israélienne contre la ville de Rafah, ce qui a imposé le contrôle israélien sur le passage du Rafah. Dans un communiqué de presse publié aujourd'hui, le ministère des affaires étrangères de l'Égypte a affirmé que l'escalade dernière menace la vie du plus d'un million de citoyens qui dépendent sur ce passage pour sortir afin de recevoir de traitement

médical en Égypte et pour les aides humanitaires qui arrivent depuis le passage. Le ministère a appelé les autorités de l'occupation à ne pas menacer plus de vie et à se renoncer de cette action dangereuse. En outre, le ministère a également appelé tous les côtés à intervenir et faire pression pour arrêter cette crise.

Wafa

contribution

Situation à partir de quelques indicateurs économiques 2022/2023 et perspectives de l'économie algérienne

De profondes réformes s'imposent pour devenir un pays émergent

Face à la nouvelle architecture des relations internationales, en mois d'avril 2024, l'Algérie a une relative stabilité macro financière qu'il s'agit de transformer en une dynamique sur la sphère réelle étant due en grande partie aux cours élevés des hydrocarbures. Ils représentent avec les dérivées (comptabilisées à 67% dans la rubrique hors hydrocarbures en 2022/2023 selon les statistiques douanières), 98% des recettes en devises, la recette globale en devises fin 2023 ayant été d'environ 55 milliards de dollars.

L'Algérie a un endettement extérieur faible avec moins de 2% du PIB, un endettement public global qui a évolué de 45,6% en 2019 à 51,4% en 2020, à 56,1% pour 2021, à 55,6% du PIB 2022, 49,5% en 2023 et selon le Ministre des finances étant prévu en 2024 à 47% du PIB. Les réserves de change sont évaluées à 73 milliards de dollars fin 2023 et 82/83 milliards de dollars en tenant compte des 173 tonnes d'or, dont l'once connaît d'importantes fluctuations.

Le taux de croissance pour 2023 a été de 4,2% avec une prévision de 3,8%, en 224 et 3,1% en 2025 soutenue en partie par d'importantes dépenses budgétaires. Contre un déficit budgétaire de l'année 2023 qui a atteint 5.884,9 milliards de DA la loi des finances (LF) pour 2024 prévoit un déficit budgétaire de -6170 mds de dinars (46 milliards de dollars au cours de 134 dinars un dollar, soit -17,4% du produit intérieur brut.

Les données de la Banque d'Algérie, couvrant la période allant du 17 au 19 avril 2024 pour la cotation du dinar dont l'amélioration est conditionnée par l'élévation de la production et de la productivité interne, donnent un taux d'achat de 143.06 dinars algériens et à un taux de vente de 143.09 dinars algériens, tandis que le dollar américain affiche un taux d'achat de 134.59 dinars algériens et un taux de vente de 134.61 dinars algériens et sur le marché parallèle un écart d'environ 65% par rapport à l'euro, contre 50% en 2022, se cotant 234.00 dinars algériens à l'achat et 236.00 dinars algériens à la vente et le dollar américain atteignant les 220.00 dinars algériens à la vente permettant artificiellement de limiter le déficit budgétaire, une des raisons avec l'inflation importée et la faiblesse de la productivité interne du processus inflationniste.

Le taux d'inflation en 2023 selon la Banque d'Algérie, en glissement annuel a été de 9,32 %, données proches de celles de l'Office national des statistiques (ONS) de février 2023 à janvier 2024/février 2022 à janvier 2023) a été de 9,1% mais selon le FMI devant baisser à 7,6% en 2024 et 6,5% en 2025 mais restant donc toujours très élevée, ce qui a impliqué en 2023 un important montant de transferts sociaux plus de 5000 milliards de dinars, pour 134 dinars un dollar, 37,31 milliards de dollars pour assurer la cohésion sociale.

Le FMI commentant les rapports que lui a fournis l'Algérie prévoit un PIB à prix courant de 270 milliards de dollars en 2024, 326 en 2026, 370 en 2028, sous réserve de profondes réformes pour économie diversifiée et d'un accroissement des recettes d'hydrocarbures et ce



Cette contribution, à partir, soit des données officielles du Gouvernement algérien ou du Fonds monétaire international FMI présente quelques indicateurs 2022/2023 les plus significatifs de l'économie algérienne et trace les perspectives 2024/2030, axées sur une stratégie d'adaptation face aux nouvelles mutations mondiales.

contre 243 milliards de dollars en 2023, toutes ces données se référant au nouveau mode de calcul du PIB de l'Algérie. Le taux de chômage aurait été en 2023 d'environ 14% touchant surtout la tranche d'âge de 20/30ans et paradoxalement les nouveaux diplômés. Avec la forte pression démographique, l'on devra créer 350.000/400.000 emplois nouveaux nécessitant sur plusieurs années un taux de croissance de 8/9% qui s'ajoute au stock du taux de chômage, la création d'emplois incluant les emplois rente et les sureffectifs dans les administrations et entreprise publiques Car l'emploi ne se crée pas décret et dépend de la croissance des entreprises publiques et privées dont le taux d'intégration en Algérie en 2022 ne dépasse pas 15/20%, le taux d'emploi et le taux de chômage (le revenu brut par habitant étant selon le FMI de 325 dollars entre 2022/2023 et le revenu brut annuel 3900 dollars mais devant éclater la moyenne pour déterminer la répartition du revenu national par couches sociales) étant fonction du taux de croissance et des structures des taux de productivité.

La nouvelle politique économique en Algérie devrait s'articuler autour de cinq axes directeurs :

Premièrement, la forte croissance peut revenir, mais suppose la conjugaison de différents facteurs : une population active dynamique, un savoir, le goût du risque et des innovations technologiques sans cesse actualisés, le combat

contre toute forme de monopole néfaste, une concurrence efficace, un système financier rénové capable d'attirer du capital et une ouverture à l'étranger.

Deuxièmement, les actions coordonnées et synchronisées dans le temps exigent le courage de réformer vite et massivement, non des plâtrages conjoncturelles, avec comme support une planification stratégique pour le moyen et le long terme, car le principal défi du XXI^{ème} pour l'Algérie sera la maîtrise du temps où toute Nation qui n'avance pas recule forcément. Cela passe par une refonte progressive de l'Etat par une réelle décentralisation autour de grands pôles économiques régionaux, impliquant la transition de l'Etat gestionnaire à l'Etat régulateur, conciliant les coûts sociaux et les coûts privés, étant le cœur de la conscience collective, par une gestion plus saine de ses différentes structures.

Troisièmement, l'essentiel de l'action est entre les mains des Algériens, qui devront vouloir le changement et partager une envie d'avenir, d'apprendre davantage, de s'adapter, de créer, de partager et d'oser. La majorité des Algériens dont le revenu est fonction à plus de 70% de la rente des hydrocarbures doivent savoir que l'avenir de l'emploi et de leur pouvoir d'achat n'est plus dans la fonction publique, et que celui des entreprises n'est plus dans les subventions à répétition.

Quatrièmement, pour s'inscrire dans la croissance mondiale, l'Algérie doit

d'abord mettre en place une véritable économie de la connaissance, développant le savoir de tous, de l'informatique au travail en équipe, de l'arabe, du français, du chinois à l'anglais, du primaire au supérieur, de la crèche devant synchroniser la recherche théorique, fondement de l'innovation à la pratique et favoriser l'épanouissement de nouveaux secteurs clés, dont : le numérique, la santé, la biotechnologie, les industries de l'environnement, les services à la personne avec le vieillissement de la population.

Cinquièmement, toute Nation ne peut distribuer plus que ce qu'elle produit annuellement, si elle veut éviter la dérive sociale. Il s'agira de concilier l'efficacité économique et la nécessaire cohésion sociale, en intégrant la sphère informelle plus de 30/35% du PIB que l'on ne combat pas par des mesures bureaucratiques administratives ayant comme effet son extension.

En conclusion, l'Algérie est acteur stratégique de la stabilité de la région méditerranéenne et africaine, devant pour un espace économique fiable aller vers une intégration du grand Maghreb et des sous intégrations régionales africaines tenant compte des avantages comparatifs mondiaux (voir Pr A. Mebtoul- revue mensuelle Politis El Moudjahid de septembre 2023 et American Herald Tribune 2018). L'impact dans les relations internationales de tout pays étant surtout son poids économique, face à l'accroissement des besoins internes (50 millions d'habitants horizon 2030) et des nouvelles mutations mondiales, il y a urgence pour l'Algérie des stratégies d'adaptation et de profondes réformes car le monde a profondément changé n'étant plus aux années 1970/2000

Abderrahmane Mebtoul
Professeur des Universités
Expert international

INFO EXPRESS

Saison estivale à Mostaganem

Un montage financier de 80 milliards de centimes pour embellir les espaces de détente et les plages

La wilaya de Mostaganem vient de dégager un montage financier de l'ordre de 80 milliards de centimes pour embellir ces espaces de détente la réhabilitation de la façade maritime et les doter de commodités nécessaires, précise le wali Ahmed Boudouh, lors d'une réunion tenue hier avec l'exécutif. Avancé pas pressés, le premier magistrat de la wilaya supervise les travaux de réhabilitation et d'embellissement sur le front de mer. La nouveauté, cette saison, outre le renforcement de l'éclairage public sur l'axe routier du littoral, c'est surtout les travaux d'aménagement et réhabilitation des accès au niveau des plages, ainsi que la réhabilitation de structures administratives de la police, de la Gendarmerie nationale et de la Protection civile en faveur des communes côtières, selon le cabinet du wali. Ainsi, la commission de wilaya chargée de la préparation et du suivi de la saison estivale s'attelle à réunir les meilleures conditions d'un bel été au profit et au goût des estivants, et à même d'offrir une belle image de la wilaya. Depuis mercredi dernier, le littoral mostaganémis s'est engagé dans une phase active des opérations de grande envergure d'aménagement, de réhabilitation et d'embellissement. La façade maritime jouxtant le port de pêche et de plaisance de la Salamandre fait l'objet de toutes les attentions par la remise en état du front de mer et autres commodités pour l'amélioration du cadre de vie et environnemental, ainsi que celui du séjour des estivants. A signaler, que des équipes d'ouvriers tout le long du littoral s'affairent à nettoyer ce qui peut l'être au niveau de tous les tronçons qui mènent aux 59 plages retenues cet été au niveau de la wilaya de Mostaganem. En sus des réunions de coordination, les autorités dégagent chaque année d'importantes subventions au profit des localités balnéaires pour remédier aux insuffisances constatées sur les plages.

N. Malik

Mostaganem

Un réseau criminel spécialisé dans la vente de psychotropes neutralisé à Aïn Nouissy

La brigade de lutte contre le trafic de stupéfiants de la Sûreté de daïra de Aïn Nouissy, dans la wilaya de Mostaganem, a démantelé un réseau criminel spécialisé dans le trafic de psychotropes composé de deux individus âgés de 33 et 60 ans et saisi 1.243 capsules de psychotropes, a indiqué lundi un communiqué de ce corps de sécurité.

Les investigations diligentées par le même service ont permis l'arrestation de deux individus et la saisie de 1243 capsules de psychotropes, des pièces administratives (Des cartes d'identité nationale, des permis



■ Lors de l'arrestation, les enquêteurs ont découvert une arme blanche prohibée et une somme d'argent évaluée par les enquêteurs à 68.500.00 DA. (photo > D. R.)

de conduire, un passeport et un livret de famille), lit-on dans le communiqué. Dans la poursuite de l'enquête, conformément aux trois mandats d'arrêt (vente de stupéfiants, faux et usage de faux et falsification de documents officiels administratifs) établis par les deux tribunaux de Sidi M'hamed d'Alger et de Chlef, les investigations initiées par les membres de la brigade des Stups sont arrivés à appréhender son acolyte recherché par la justice et la fouille du domicile de ce dernier, et par

suite d'un mandat de perquisition, les enquêteurs ont découvert une arme blanche prohibée (Sif) et une somme d'argent évaluée par les enquêteurs à 68.500.00 DA probablement issue de la vente des psychotropes. Les investigations ont démontré que les documents administratifs en possession du complice portent des autres identités pour tromper les services de sécurité en cas de contrôle d'identité. Les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la Répu-

blique près tribunal de Mostaganem, pour délit de détention et de transport illégaux de produits psychotropes, faux et usage de faux et falsification de documents administratifs dans le cadre d'un groupe criminel organisé», conclut le communiqué

N.Malik

Relizane

Deux véhicules volés récupérés par les gendarmes

Les unités du groupement de la gendarmerie de Relizane sont parvenues à récupérer deux véhicules volés dans deux affaires selon la gendarmerie nationale de la wilaya de Relizane, a-t-on appris ce lundi de ce corps de sécurité. La première affaire concerne le vol d'un véhicule de type Hyundai Atos de couleur grise avec ses documents lequel a été volé

dans une wilaya du Centre et récupéré par les gendarmes. Celui-ci a été récupéré dans un barrage fixe de l'autoroute Est-Ouest à Oued Rhiou. La seconde affaire porte sur le vol également d'un camion de type Isuzu dans la commune de Semmar dans la wilaya de Relizane. Celui-ci a été volé et récupéré dans une wilaya limitrophe. En effet, c'est sur la

base de plaintes que les services de la gendarmerie ont pu récupérer ces voitures. Une fois l'alerte donnée, l'information est automatiquement transmise, ce qui permet de doubler de vigilance sur les grands axes routiers en multipliant les barrages et les patrouilles pour retrouver les véhicules volés.

N.Malik

Mostaganem

Les préparatifs des examens de fin d'année au menu du conseil de l'exécutif

Les préparatifs des examens de fin d'année scolaire 2023-2024 pour les deux paliers et les dispositions organisationnelles et logistiques inhérents à ces échéances, ont été, hier, au menu du conseil de l'exécutif de la wilaya et auquel ont pris part les responsables de tous les secteurs concernés. Selon la directrice de l'éducation, ils seront 20218 candidats à passer les différentes épreuves des examens (BEM et BAC), à travers les trente-deux communes que compte la wilaya de Mostaganem. Les candidats seront répartis à travers 98 centres de déroulement. Dans le même contexte, les centres d'examens ont été rac-

cordés à la direction de l'éducation à l'aide d'un réseau téléphonique pour parer à tout imprévu et prendre en charge tout problème pouvant survenir lors du déroulement de ces examens. Ainsi, des véhicules seront mobilisés pour transporter les sujets d'examens puis les feuilles d'examens vers les centres de corrections. La direction de l'éducation de la wilaya de Mostaganem a prévu des mesures pour la prise en charge médicale et psychologique des candidats, chaque centre sera doté d'une équipe médicale. Par ailleurs, des mesures de sécurité pour assurer le bon déroulement des examens ont été prises. Dans

son intervention, lors de l'ouverture des travaux de cette réunion, le wali Ahmed Boudouh, a insisté sur les moyens mis en place pour un bon déroulement des épreuves des trois examens (BEM et bac), notamment l'accueil, la restauration, la couverture sanitaire et le transport des candidats dans de très bonnes conditions ainsi que sur les opérations de coordination avec les différents partenaires du secteur pour la réussite. « Désormais, vous êtes en état d'alerte pour prendre toutes les mesures adéquates afin de pallier toute défection avant, durant et à la fin des examens », a-t-il averti.

N.Malik

INFO/EXPRESS

Mostaganem Un mort et 1 blessé dans un accident de la route à Aïn Tédélès

Une personne a trouvé la mort et une autre a été blessée dans un accident de la circulation survenu tard dans la soirée de ce lundi aux environs de 23h28, près de la localité de Saidia, dépendant de la commune et daïra d'Aïn Tédélès dans la wilaya de Mostaganem, a-t-on appris mardi des services de la Protection civile de la wilaya de Mostaganem. Cet accident s'est produit sur la RN-90 causant la mort sur place d'une personne âgée de 31 ans. Une autre personne âgée de 37 ans a été blessée et évacuée au service des UMC de l'établissement hospitalier public de proximité de Aïn Tédélès, tandis que la dépouille mortelle a été acheminée vers le service de la médecine légale du CHU de Mostaganem, pour les soins d'une autopsie, a-t-on ajouté. Une enquête a également été ouverte par la Gendarmerie nationale, pour déterminer les circonstances exactes de cet horrible accident.

N.Malik

décryptages

Colonisation

Quelques remarques sur la Palestine et le pogrom de Ghaza

La question de la propriété de la Palestine est hautement controversée et politiquement chargée. Depuis des décennies, cette région a été le centre d'un conflit complexe entre les populations israélienne et palestinienne ainsi que d'autres acteurs régionaux et internationaux. Historiquement, la Palestine était peuplée principalement par des Arabes palestiniens majoritaires, mais elle a également été habitée par des communautés juives et d'autres groupes ethniques qui sont minoritaires.

Le conflit israélo-palestinien est complexe et implique diverses questions, dont celle de la propriété des terres. Les opinions sur ce sujet varient considérablement selon les perspectives politiques et historiques. Certains soutiennent que les terres palestiniennes ont été spoliées par Israël, tandis que d'autres contestent cette affirmation ou la voient sous un angle différent.

Du point de vue des partisans de la cause palestinienne, il existe des accusations selon lesquelles Israël aurait expulsé des Palestiniens de leurs terres, notamment lors de la guerre de 1948, connue sous le nom de la Nakba, ainsi que lors de la guerre des Six Jours en 1967. Les critiques accusent également Israël de poursuivre une politique de colonisation en construisant plusieurs colonies israéliennes sans limites dans les territoires palestiniens occupés, ce qui, selon eux, implique la confiscation de terres palestiniennes et la violation du droit international.

Après la Première Guerre mondiale, la Palestine était sous mandat britannique, et en 1947, les Nations unies ont proposé un plan de partage de la Palestine en deux États distincts, l'un juif et l'autre arabe. Les dirigeants juifs ont accepté ce plan, mais les dirigeants arabes l'ont rejeté, déclenchant ainsi une guerre civile et, ultérieurement, une guerre entre les États arabes et Israël lors de sa déclaration d'indépendance en 1948.

Sur le plan international, de nombreuses résolutions des Nations unies, ainsi que des organisations internationales et des États, ont critiqué les activités de colonisation israélienne dans les territoires palestiniens occupés et ont déclaré qu'elles étaient contraires au droit international. Cependant, Israël conteste souvent ces résolutions et considère certaines d'entre elles comme partiales.

A la suite de ces différentes guerres, Israël a conquis une partie significative du territoire qui avait été alloué à l'État arabe dans le plan de partage des Nations unies, ainsi que des territoires supplémentaires. La Cisjordanie est alors occupée par la Jordanie et la bande de Gaza par l'Égypte. Depuis lors l'éternel conflit israélo-palestinien a été caractérisé par des guerres, des insurrections, des négociations de paix et des accords internationaux visant à résoudre les différends territoriaux.

A l'heure actuelle, la Palestine est généralement divisée en deux parties distinctes, entre l'Autorité palestinienne, qui exerce une certaine autonomie limitée



■ Au fil des décennies, le nombre de colonies israéliennes en Cisjordanie a considérablement augmenté, malgré les appels de la communauté internationale à les arrêter. (Photo : D.R)

“

Israël défend ses actions en invoquant des raisons de sécurité nationale, de développement économique et historiques. Les gouvernements israéliens successifs ont affirmé que la construction de colonies répond à des besoins de logement pour les citoyens israéliens et qu'elle est un élément essentiel de la sécurité du pays.

”

dans certaines parties de la Cisjordanie, et le Hamas, qui contrôle la bande de Gaza. La communauté internationale, y compris de nombreux pays arabes, reconnaît généralement l'existence de la Palestine en tant qu'entité politique distincte, bien que les détails de sa souveraineté et de ses frontières fassent l'objet de négociations en cours avec Israël.

En résumé, la question de savoir à qui appartient la Palestine reste donc une question en suspens, soumise à des négociations politiques et diplomatiques. Dans l'ensemble, la question de la spoliation des terres palestiniennes par Israël est profondément liée au contexte historique et politique du conflit israélo-palestinien, et elle reste l'un des points les plus controversés et les plus débattus dans le cadre des efforts pour parvenir à une résolution pacifique et durable du conflit. L'expulsion des Palestiniens de Cisjordanie et le renforcement de l'apartheid et de la colonisation sont des sujets très complexes et controversés. Voici quelques éléments historiques à considérer. C'est dire comment Israël a spolié les terres Palestiniennes.

Colonisation israélienne :

Depuis l'occupation de la Cisjordanie en 1967, Israël a établi des colonies dans cette région, ce qui est considéré comme une violation du droit international par de nombreuses nations et organisations. Ces colonies sont souvent construites sur des terres palestiniennes, entraînant l'expulsion de Palestiniens de leurs maisons et de leurs terres.

Expansion des colonies :

Au fil des décennies, le nombre de colonies israéliennes en Cisjordanie a considérablement augmenté, malgré les appels de la communauté internationale à les arrêter. Cette expansion a souvent été accompagnée de l'éviction forcée des Palestiniens de leurs propres terres pour faire place à de nouvelles constructions.

Infrastructure et accès restreint :

Les colonies israéliennes en Cisjordanie bénéficient souvent d'une infrastructure développée, tandis que les Palestiniens vivant dans les zones adjacentes sont confrontés à des restrictions sévères de mouvement et d'accès aux ressources, ce qui crée un système d'apartheid de facto.

Conflits et violence :

Les tensions entre les colons israéliens

et les Palestiniens autochtones ainsi qu'entre les forces de sécurité israéliennes et les Palestiniens ont conduit à des actes de violence et de conflit, ce qui aggrave encore la situation humanitaire et les droits de l'homme des Palestiniens en Cisjordanie. Personne n'est épargné ; et toute les couches de la société Palestine subissent quotidiennement des rafles, humiliations, tueries à Gaza par la soi-disant armée la plus «La plus morale du monde.» Les gouvernements et les médias ne sont pas indignés par ces images et informations qui ont déjà fait le tour du monde via les réseaux sociaux. Les Politiques comme les journalistes sont sans doute encore trop occupés à nous expliquer de (A) à (Z) pourquoi «Israël est la plus grande démocratie du Moyen-Orient».

Raflés, humiliés, torturés : voilà pourtant ce qui attend les civils palestiniens face à l'armée sioniste-impérialiste-colonialiste et raciste avec les soutiens de certains pays Européens pour maintenir le génocide. « Des photographies de plusieurs dizaines de civils palestiniens captifs, à genoux et à moitié nus, parfois les mains liées dans le dos et les yeux bandés, ont été partagées par un reporter fasciste israélien sur les réseaux sociaux. «L'entité sioniste a dépassée les bornes et limites du respect de l'esprit humanitaire. C'est une horreur et une lâcheté, tirer dans le dos d'un homme aux mains ligotées et aux yeux bandés en sus ; et encore des soldats sionistes terroristes ont aussi bandé les yeux d'un jeune Palestiniens et lorsqu'il a rejoint des jeunes hommes pour l'aider, ils lui ont tiré une balle directement dans la tête.

Alors que les bombardements se poursuivent sur Gaza, écrasant chaque jour un peu plus un peuple martyr, l'armée suprématisiste israélienne se rend coupable de crimes de guerre, et de crimes contre l'Humanité.

M. Hadji Yacine
A suivre...

PRIX INTERNATIONAL DE LA FICTION ARABE

LE PALESTINIEN DÉTENU DANS LES PRISONS SIONISTES, BASIM KHANDAQJI, LAURÉAT

Un romancier palestinien détenu dans les prisons sionistes depuis 2004 a remporté, il y a quelques jours, le Prix international de la fiction arabe (IPAF), une des récompenses littéraires les plus prestigieuses du monde arabe, ont annoncé les organisateurs. Basim Khandaqji, 41 ans, a remporté le prix pour son roman «Masque, la couleur du ciel» qui raconte l'histoire de Nour, un archéologue vivant dans un camp de réfugiés à Ramallah en Cisjordanie occupée par l'entité sioniste. En l'absence de l'auteur, le prix a été remis à la propriétaire de la maison d'édition basée au Liban, lors d'une cérémonie à Abou Dhabi. Selon le président du jury de cette année, Nabil Suleiman, le roman «disséque une réalité complexe et amère de fragmentation familiale, de déplacement, de génocide et de racisme».

Le lauréat reçoit 50.000 dollars et un financement sera mis à disposition par l'IPAF pour la traduction anglaise de son roman, selon les organisateurs. La cérémonie de remise de l'IPAF a coïncidé cette année avec l'agression génocidaire perpétrée par l'entité sioniste dans la bande de Gaza, qui a fait plus de 112 000 victimes entre martyrs et blessés, pour la plupart des enfants et des femmes, en plus d'une famine et des destructions massives, selon les données palestiniennes et onusiennes.

R.C.

Musée du Bardo

Portes ouvertes sur le laboratoire de conservation et de restauration du patrimoine

Le Musée national du Bardo a organisé, lundi au niveau de son siège à Alger, des portes ouvertes sur son laboratoire de conservation et de restauration du patrimoine culturel, où les visiteurs ont pu découvrir les différents aspects des opérations de conservation et de restauration des biens culturels et des collections muséales de cette institution, dans le cadre du programme du Mois du Patrimoine (18 avril - 18 mai).



Cette manifestation, organisée sous le patronage du ministère de la Culture et des Arts, a été marquée par des présentations pédagogiques animées par le personnel du laboratoire et simplifiées pour les visiteurs, autour d'exemples d'opérations de restauration d'œuvres d'art et de pièces de musée. Différents équipements et matériaux utilisés dans le domaine de la restauration et de la conservation ont également été exposés, et les participants ont pu suivre une partie des travaux de restauration et de conservation de certaines pièces. Dans ce cadre, le Directeur du Musée national du Bardo, M. Zohair Harichane, a indiqué que cette manifestation, qui durera tout le mois du patrimoine, «permettra aux visiteurs du musée de découvrir, à travers un atelier de restauration vivant, les principales étapes de la conservation et de la restauration des pièces de musée,

grâce aux compétences et aux efforts de spécialistes dans le domaine et à l'utilisation d'équipements, de matériaux et de moyens techniques modernes, en vue de les protéger».

M. Harichane a également expliqué que cette manifestation vise à «sensibiliser et à informer le grand public, en particulier les enfants, aux différentes activités du musée, qui constitue un monument historique classé abritant des collections muséales variées allant de la préhistoire à l'ethnographie».

La mission essentielle de ce musée est de préserver, valoriser et conserver ce patrimoine important de la détérioration», a-t-il ajouté, soulignant que le laboratoire «effectue régulièrement la restauration et la conservation des biens culturels et des collections muséales qui reflètent la diversité et la richesse du patrimoine matériel et immatériel algé-

rien, et sensibilise à l'importance de sa préservation pour les générations futures».

Attachée de laboratoire, chargée de la restauration, Bouali Saliha, a affirmé que le rôle du laboratoire consistait à s'occuper de l'environnement des pièces anciennes et à intervenir directement sur les pièces exposées, en l'occurrence les collections ethnographiques (costumes traditionnels, céramique, tissus, cuivre, cuir, bois...), les collections spécial préhistoire et celles stockées, en utilisant des appareils modernes facilitant leur protection et restauration.

Elle a souligné que les interventions pour maintenance et restauration menées périodiquement par le laboratoire tout au long de l'année se faisait en plusieurs étapes, citant «la maintenance préventive» qui consiste à équiper toutes les salles d'exposition en espaces de stockage de matériaux spéciaux pour gérer les change-

ments de températures, l'humidité et la luminosité». Le musée prend également en charge «la mission de conception et de fabrication des supports et caisses réservées aux pièces anciennes, fabriquées avec des matières répondant aux normes de maintenance et de restauration».

Revenant à la deuxième phase, l'intervenante a cité «la maintenance curative», impliquant une intervention directe sur les pièces détériorées, à commencer par un nettoyage profond et le stoppage de tout type de corrosion.

La 3e étape, «la restauration», exige davantage de précision et de clarté pour une bonne lecture de la pièce, en tenant compte de sa valeur historique, esthétique nécessitant parfois des modifications, voire une reconstitution des parties manquantes ou une recoloration.

R.C.

Inventions de l'homme

Des origines à nos jours

Le premier crayon qui a servi à former des lettres de l'ancêtre des écritures actuelles pour immortaliser des messages s'inscrit dans l'histoire de l'homme, depuis les origines.

L'écriture entre dans les premières inventions magiques de l'homme.

A une époque où se sentant arrivé au stade de l'autosuffisance, son esprit créatif a permis une évolution de toutes ses facultés intellectuelles à tel point qu'il a jugé utile de transmettre des messages pour entrer en communication avec ses semblables, sinon de perpétuer des faits d'histoire. Ce furent d'abord les fresques gravées dans la roche avec en guise de crayon un objet pointu, à l'image des hiéroglyphes de l'Égypte antique ou du Mexique de la civilisation des Mayas.

Le Coran a été sauvé de l'oubli grâce à des palmes, sinon à des peaux sur lesquelles on a écrit au moyen d'un crayon trempé dans l'encre. Aussi est utile de citer des sourates qui évoquent l'encre et le crayon en bois. Dans la sourate «La caverne» (V.109), on a relevé : «Si la mer était une encre pour écrire les paroles de Dieu mon Seigneur, la mer serait assurément tarie avant que ne tarissent les paroles de son Seigneur même si nous apportions une quantité d'encre égale à la première». La sourate Luqman (V. 27), on évoque le bois qui sert de matière première pour la fabrica-

tion des crayons à l'époque : «Si tous les arbres de la terre devenaient des crayons et qu'il y ait sept mers d'encre, cela ne suffirait pas à écrire les paroles de Dieu Tout-Puissant et Sage.

L'ère du qalame en roseau

Le roseau a servi durant des siècles dans les écoles coraniques, peut-être même dans les zaouïas. C'était la disette et le papier n'était pas à la portée de tout le monde. Il fallait apprendre par cœur et ceux qui s'étaient fait inscrire dans ces écoles avaient de la volonté, ayant compris très tôt que vivant dans le dénuement total, le travail et le sérieux étaient des qualités majeures pour réussir. Les élèves écrivaient sur des planches en bois et sitôt que le contenu avait été mémorisé, ils effaçaient avec une pierre humidifiée qui agissait comme la gomme. Même l'encre était de fabrication locale. A partir de la cendre de la laine de mouton non lavée, et d'une quantité d'eau proportionnelle, on obtenait un mélange noir ou gris noir qui était de l'encre dans laquelle on trempait le qalame en roseau pour écrire ce qu'on pouvait lire facilement et qui avait été dicté par le maître d'école. Il paraît que les premières écoles coloniales françaises n'avaient ni table, ni encre industrielle. Ceux qui apprenaient étaient assis sur des nattes et le papier était parcimonieusement distribué. C'est plus tard qu'on intro-

duisit le porte-plume qui se présentait sous la forme d'un support en bois et dans lequel on introduit une plume métallique qu'on trempait dans un encrier contenant une encre violette obtenue par dilution d'une poudre dans l'eau. Le mélange se faisait dans une bouteille en verre. L'inconvénient de cette encre était qu'il ne fallait pas trop prendre d'encre au risque de faire des taches.

Le deuxième échec qu'il fallait aussi sécher l'écriture avec un buvard. Chaque élève devait avoir un buvard, sinon on se passait d'une table à l'autre le même buvard, à moins qu'on laissât sécher seule l'encre. La plume a donné naissance au stylo à plume. Les plus nantis acquéraient des stylos à plume en or, dont l'encre était aspirée à l'aide d'une pompe et mise dans un réservoir.

Du stylo à plume au stylo à bille

Avec les inconvénients du porte-plume, et du stylo à plume, le stylo à bille est arrivé à point nommé dans les années cinquante. On l'appela «Bic» à ses débuts, marque renommée et donnée par le fabricant qui avait lancé sa production. Le «Bic» était présent partout et, victime de sa popularité, il a inspiré d'autres produits commercialisables comme les rideaux, le papier, les chaînes. Les créateurs d'objets de toutes sortes répondant aux besoins des familles dans leur quotidien, s'appuyaient sur

des marques renommées pour se faire connaître et écouler plus facilement leur production. Le «Bic» a connu une évolution rapide en tirant le maximum de profits de la vente des stylos fabriqués en plusieurs couleurs et conçus pour répondre à une diversité d'utilisateurs du monde de l'écriture et des arts.

Le patron de cette marque a su adapter ses produits aux besoins de la clientèle étendue à d'autres continents. Qui, aujourd'hui, se sert du porte-plume ou du stylo pour écrire ? Plus pratique pour travailler, à la portée de la main, toujours prêt à l'usage, il a attiré l'attention même du monde artistique. Le vrai Bic qui doit exister remplace même l'encre de Chine chère, difficile à déplacer et nécessitant des préoccupations pour son utilisation. Les idéogrammes asiatiques comme l'écriture calligraphique peuvent se réaliser par des stylos «Bic». Avec son expansion dans le monde, la bille est entrée dans d'autres productions industrielles et sous la même marque. Que de faux Bic sont vendus dans le monde, alors qu'ils émanent de fabricants de toutes les nationalités ! Ainsi, il est arrivé à cette marque ce qui est arrivé à la montre suisse «Lip» dont les fausses sont vendues à la tonne partout dans le monde. Pour le moment, en attendant d'autres inventions, le stylo à bille reste indétrônable.

Abéd Boumediène

Bataille de coulisses

La grande affiche de la CAF

→ La Confédération africaine de football s'amuse. Elle prend son temps pour gagner la première manche qui se joue déjà au sein du Tribunal arbitral du sport. Tout doit être fait pour éviter un éboulement sur ses décisions.



■ Le siège du tribunal arbitral du sport à Lausanne. (Photo : D. R.)

Ses jours étant comptés, les élections approchent et la finale de la Coupe de la Confédération 2024 aussi, mais elle s'annonce sous haute tension. Après l'échanges de communiqués, c'est autour de la bataille des coulisses des tribunaux du TAS ou tout est en train de se jouer, en l'occurrence la finale dont la CAF «a décidé de prendre des mesures fortes demandant le gel de la finale prévue les 12 et 19 mai prochains des deux matchs non joués entre l'USM Alger et la RS Berkane n'a pas encore connu

son épilogue». Sauf que pour les médias qui restent sur le qui-vive, ne veulent pas ranger leurs micros, caméras, smartphones bien que la décision ne tombera pas demain, si l'on comprend bien la stratégie choisie par la Confédération africaine de football dans son litige avec la Fédération algérienne de football et l'USMA.

La CAF pas pressée

Un confrère estime que les responsables de la CAF, sont pris de pris

de panique dans cette affaire qui risque de durer aussi longtemps que prévu, l'affaire de la validation d'un maillot violant ses propres lois et celles de la FIFA, après que les Algériens aient saisi le Tribunal arbitral du sport de Lausanne les responsables de la CAF tentent de gagner du temps avec son allié dans cette affaire, et qui n'est autre que la Fédération de Fouzi Lekjaa, afin de rendre la qualification de la RSB irréversible. Un article rédigé par un confrère d'un média afri-

cain, estime que l'instance présidée «virtuellement» par Patrice Motsepe mais réellement par Fouzi Lekjaa a compris que si la demande du réitéré est rejeté par le TAS, le traitement de l'affaire devrait nécessiter la désignation de trois juges.

Le mauvais jeu de la CAF et consorts

Et c'est là que la CAF et Lakjaa devraient rebondir pour récuser un ou deux juges désignés par le Tribunal de Lausanne, toujours dans le but de retarder la procédure arbitral. La CAF accusée par la partie algérienne pour gérer cette nouvelle crise ? C'est probablement parce qu'elle ne détient pas d'arguments solides dans cette affaire, surtout dans le cas du tapis vert accordé au match aller à la RSB alors que c'est le club marocain qui a refusé de jouer. Ce dossier risque de s'éterniser et montrer tous les côtés pourris du football africain et de la CAF. Un dossier exposé à des vents de cisailés.

H. Hichem

EN DEUX MOTS

L'école sportive «Khawa khawa» fête le 1^{er} Mai

Dans le cadre des festivités de la fête des travailleurs qui coïncide le 1er mai de chaque année, les encadreurs de l'école sportive «Khawa khawa» de Ksar-El-Boukhari (Wilaya de Médéa) ont organisé un tournoi de football ouvert aux jeunes des quartiers de la localité. Ce tournoi a été suivi d'une collation et de cérémonie de remise des trophées aux jeunes. Les autochtones ont tenu à remercier les responsables de cette école sportive, à leur tête M. Mourad Guerbaa, pour leur précieuse aide et leur contribution à la réussite de ces manifestations sportives dont le but est le fair-play, la convivialité et notamment la concorde dans la famille sportive. Un événement qui mérite d'être pris en exemple pour le grand bonheur de la jeunesse algérienne.

Hamid Sahnoun

Tour d'Algérie-2024

La 24^e édition se déroulera sur une distance globale de 1.700 km

→ La 24e édition du Tour d'Algérie cycliste 2024, prévue du 12 au 21 mai en 10 étapes, traversera plusieurs wilayas du nord-ouest du pays vers l'Est avant de rallier Alger, sur une distance globale de plus de 1700 km, ont annoncé les organisateurs, dimanche à Alger. «La caravane du tour d'Algérie composée de 95 cyclistes représentant 17 équipes dont 11 étrangères, parcourra une distance globale de plus de 1700 km», a indiqué dimanche, le président de la Fédération algérienne de cyclisme, Khiredine Barbari lors du Forum de la presse sportive de l'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens, tenu à la salle des conférences «Abdelkader Hamani», du stade 5-Juillet du

Complexe olympique "Mohamed Bou-diaf" Alger. La 24e édition du Tour d'Algérie-2024 a été répartie sur 10 étapes dont le coup d'envoi sera donné à Oran (Nord-Ouest) en passant respectivement par les villes de Sidi-Bel-Abbès, Mostaganem, Tènes, Chlef, Blida, Bouira, Sétif, Constantine, Skikda, Annaba, Guelma puis Annaba (Nord-Est). Parmi les normes retenues pour le choix du parcours, Barbari a indiqué que «le choix était technique, selon le cahier des charges de l'Union Internationale de Cyclisme (UIC) en prenant en considération l'égalité régionale, et en fixant l'arrivée au centre de chaque ville, parce que nous visons le spectacle et la promotion

de la petite reine auprès du public algérien». Lors de cette conférence de presse, sept maillots du Tour d'Algérie-2024 ont été présentés à savoir : le maillot jaune du vainqueur final du Tour, le maillot vert du meilleur sprinter, le maillot blanc du meilleur cycliste U 23, le maillot à pois du meilleur grimpeur, le maillot bleu du vainqueur de chaque étape, le maillot orange du meilleur cycliste combattif, auxquels s'ajoute le maillot rouge, innové cette année, pour récompenser le meilleur cycliste algérien, afin de sti-

muler les coureurs algériens durant ce tour. «Concernant la participation qualitative, le Tour d'Algérie enregistrera la présence de représentants de quatre continents, ce qui lui confère un caractère mondial et lui permet d'élever le niveau technique de la compétition. Cette édition offrira du spectacle et sera une opportunité pour les coureurs algériens et les clubs locaux de se frotter à leurs homologues étrangers afin d'acquérir de l'expérience», a précisé Barbari.

Ligue 1 Mobilis

La LFP dévoile le programme de la 25^e journée

→ La Ligue de football professionnel (LFP) a dévoilé, ce dimanche, le programme de la 25e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, prévue le week-end du vendredi 10 et samedi 11 mai. Cette journée débutera le vendredi 10 mai avec deux matchs au menu : USM Alger-MC El-Bayadh et ES Sétif-US Souf, et se poursuivra le lendemain avec le déroulement de six rencontres, dont celle du leader, le MC Alger, en appel face à l'USM Khenchela. Le stade Nelson-Mandela de Baraki abritera deux matchs au cours de cette journée : USM Alger-MC El-Bayadh (vendredi) et CR Belouizdad- ES Ben Aknoun (samedi). Avant cette 25e journée, la LFP a programmé deux matchs de mise à jour de la 19e journée. Le quadruple champion d'Algérie le CR Belouizdad s'est incliné samedi en déplacement face à l'USM Khenchela (2-1), alors que l'autre rencontre se jouera lundi entre l'USM Alger et la JS

Kabylie, au stade Nelson-Mandela de Baraki (19h00). Trois matchs de mise à jour du calendrier restent à programmer : MC Oran - USM Alger (22e J), USM Alger-ES Ben Aknoun (23e J), et CS Constantine-USM Alger (24e J). Au terme de la 24e journée, le MCA caracole en tête du classement avec 56 points, à 13 longueurs, provisoirement, de son dauphin, le CS Constantine (2e, 43 pts).

Voici par ailleurs le programme de la 25e journée :

Vendredi, 10 mai :
USMA- MCEB 17h
ESS - USS 18h Huis clos

Samedi, 11 mai (17h) :
USMK - MCA
PAC - ASO
NCM - JSS
JSK - CSC
CRB - ESBA
USB - MCO

Coupe d'Algérie de volley

La JSCOA écarte l'ASVB

→ Les 8es de finale de la Coupe d'Algérie de volleyball, disputés le week-end dernier, ont été marqués par l'élimination de l'ASVB Blida, éliminée par la JSC Ouled Adouane (1-3). En effet, c'est la grosse surprise de ces 8es de finale de Dame Coupe. Auteurs d'un sans-faute dans le championnat national, les Blidéens, leaders du groupe Centre-Ouest et quart de finaliste du dernier championnat d'Afrique des clubs, ont été piégés dans leur antre par la JSC Ouled Adouane (1-3), patron du groupe Centre-Est. Les visiteurs ont annoncé la couleur en remportant le premier set (18-25), avant de voir l'ASVB égaliser à un set partout (25-18). Toutefois, le sursaut des locaux a été de courte durée, car la JSCOA a repris les choses en main en s'adjugeant le 3e set (21-25), puis

le 4e et dernier set (22-25) compositant ainsi son billet pour les quarts de finale. Dans les autres rencontres, la logique a été respectée avec la qualification des formations de la Nationale Une, à l'image, du WA Tlemcen, l'ES Sétif ou encore la JS Messelmoun. Pour sa part, le NRB Ourmes a profité du forfait du NR Bordj Bou Arreridj pour passer directement au tour suivant.

Résultats des 8^{es} de finale :

ES Sétif - CRB Omaria	3 - 0
ASJ Kerma - JS Messelmoun	1 - 3
ES El Eulma - WA Tlemcen	0 - 3
CASTEL Batna - O.Ain M'lila	3 - 1
MB Béjaïa - CS Nedroma	3 - 1
ASV Blida - JSC O. Adouane	1 - 3
EF Ain Azel - ES Tadjanet	3 - 0



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.

Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse. 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 020.06.45.89 Fax : 020.06.45.41 Compte bancaire : CPA 103 400 089711. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.

Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune Rédacteur en chef : Radia Zerrouki Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : SIO. Constantine : SIE Diffusion centre : SEDICOM. Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 020.06.42.04 Fax : 020.06.45.41 E-mail : ln98redac-tion@yahoo.fr/E-mail pub : ln98publi-cite@yahoo.fr

«Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Édition et de Publicité»

Agence L'ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger. Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 Fax: 020.05.11.48/020.05.13.45 020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz programmation.regie@anep.com.dz agence.oran@anep.com.dz agence.annaba@anep.com.dz agence.ouargla@anep.com.dz agence.constantine@anep.com.dz

Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Coupe d'Algérie de volley

La JS COA écarte l'ASVB

le match à suivre football

Ligue 1 Mobilis

La LFP dévoile le programme de la 25e journée

Bataille de coulisses

La grande affiche de la CAF

Ligue 1 : USMA 2 - JSK 2

Un match très équilibré

Le match comptant pour la mise à jour de la 19e journée de la Ligue 1 Mobilis entre l'USM Alger et la JS Kabylie, joué au stade Nelson-Mandela de Baraki, s'est soldé sur le score de parité de deux buts partout.

Aucune des deux formations n'était à l'aise. Dès le coup de sifflet de l'international arbitre Mustapha ghorbal, les Kabyles qui évoluent pour la première fois sur le terrain de Nelson Mandela, voulaient marquer leur passage et surtout rentrer vite à Tizi-Ouzou avec trois points qu'ils négocient depuis le départ de Ait-Djoudi. Ils ne veulent surtout pas rater cette relance et surtout ne pas se déconnecter de la grille du classement et ne pas se perdre au bas du classement. Les enfants du Djurdjura monopolisent le ballon en imprimant son rythme. Une première alerte sur le gardien usmiste Benbot avec le tir astucieux de Boualia (5e) puis le tir de Matouti furent un sérieux avertissement aux Algérois, lesquels sont loin de se laisser intimider reprennent le contrôle du match, mais la précipitation gâchait toutes occasions de scorer. Pas pour longtemps puisque dès la 19' minutes de jeu, Belkacemi réussit à rappeler aux invités du jour qu'ils devront surveiller leur cage au risque de la faire noyer de buts (1-0). Le jeu devenait plus animé, loin de se sentir abattus par ce but la JSK retrouve sa recette pour menacer leur gardien, manière de rappeler qu'ils ne sont pas sur ce magnifique terrain pour des photos-souvenirs, mais pour prendre les trois points. Mais la joie des Usmistes a



Aucune des deux formations n'était à l'aise.

(Photo > D. R.)

été de courte durée puisque Boualia, une minute plus tard seulement, a remis les pendules à l'heure en faveur de la JS Kabylie (1-1). La réponse à cette égalisation ne s'est pas faite attendre puisque, c'est encore Belkacemi qui récidive à la 41' de jeu pour s'offrir le doublé et permettre à son équipe de regagner les vestiaires avec cet avantage au score de deux buts à un.

En seconde mi-temps, les visiteurs se retrouvent à dix, une sale aventure pour contrer les locaux qui se réorganisent pour éviter l'escalade us-

mistes passent à 2-1. Le temps devient lourd. Les minutes ne s'effacent pas pour les camarades de Souyad, mais à la 73' ils égalisent par l'intermédiaire de Mammeri sur penalty. L'USM Alger et la JS Kabylie ont fait match nul 2-2 (mi-temps : 2-1), A l'issue de ce résultat, l'équipe locale rejoint le Paradou AC à la 5e place avec 36 points chacun, alors que les Canaris s'emparent de la 7e position avec 34 points. Les Algérois comptent trois matchs en retard à disputer.

H.Hichem

Classement	Pts	J
1. MC Alger	56	24
2. CS Constantine	43	23
3. CR Belouizdad	42	24
4. ES Sétif	38	24
5. Paradou AC	36	24
6. USM Alger	36	21
7. JS Kabylie	34	24
8. JS Saoura	33	24
9. US Biskra	32	24
10. MC El Bayadh	31	24
11. USM Khenchela	31	24
12. ASO Chlef	28	24
13. NC Magra	27	24
14. ES Ben Aknoun	23	23
15. MC Oran	22	23
16. US Souf	7	24

Canal + : Real Madrid - Bayern Munich à 20h
 Bein sports 3 : Tournoi WTA de Rome à 20h

La Der

Entente de Sour El Ghozlane : Deux ans de suspension fermes pour le président

Le président de la section football de l'Entente de Sour El Ghozlane Hamidi Belkacem a écopé de deux ans de suspension fermes de toute fonction officielle, avec interdiction d'entrée aux stades, pour provocation d'un arrêt momentané de la rencontre qui avait opposé son équipe à l'IB Khemis El Khechena et pour avoir proféré des insultes envers un officiel du match, a annoncé mercredi la Commission de discipline de la Ligue nationale du football amateur (CD/LNFA). Les faits s'étaient produits le 27 avril dernier, à l'occasion de la 24e journée de Ligue 2

(Groupe Centre-Est) ayant vu l'ESG (avant dernier/25 pts) l'emporter difficilement (1-0) contre l'IBKEK (6e/32 pts). Rien que cette saison, Hamidi avait déjà écopé de plusieurs sanctions, pour des motifs différents, dont la violence verbale envers officiel, créant par la même occasion un sérieux climat d'insécurité dans le stade. C'est d'ailleurs par rapport à ces multiples récidives que la CD de la LNFA a fait preuve d'autant de sévérité en prononçant cette suspension ferme de deux ans, qu'elle a rehaussée d'une amende de 100.000 DA et qu'elle a déclaré effective à par-

tir du 29 avril dernier. De son côté, le soigneur de l'ESG, Mohamed Ouadah s'est vu infliger une suspension de six mois fermes, en plus d'une amende de 35.000 DA, également pour comportement antisportif envers officiel lors du même match. La Commission de Discipline de la LNFA a également infligé à l'ESG un match à huis clos, à sortir du terrain, en plus d'une 60.000 DA pour une troisième infraction au code disciplinaire concernant le jet des projectiles sur le terrain, sans dommage physique par ses supporters.